

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
COMITE DIRECTEUR DU SIVU**  
9<sup>ème</sup> séance ayant eu lieu le 28 avril 2016 à 20 h  
en Salle du Conseil  
Maison de la Communauté

**Convocation en date du 22 avril 2016**

**Sont présents :**

Jean-Pierre JOST, Président et Jean-Claude MICHEL, Vice-Président  
Patrick AUBRY, Christophe BARBIN, Christian HOFFMANN, Paul NOLTE, Jean-Patrick RICHERT, Stéphane SCHISSELE,  
Fabrice STEINMETZ, Bernard STOFFEL, Alain WACK, Jacques WAHL,

**Arrive en cours de séance :** Jean-Louis JOST

**Sont absents excusés :** Jacques BAMBACH-STAATH, Martine CLAUDON, Béatrice DORMANN, Jean-Marie CRIQUI,  
Richard NONNENMACHER, Jérôme PIERRON,

**Absent non excusé :** Sylvain MANG

**Assistent également à la séance :**

Andrée FRITSCH – Technicienne assainissement  
Cathy WEBER – D.G.A.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h, salue les membres présents et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 4 février 2016
3. Informations au Comité-directeur
4. Convention de servitude – Hohatzenheim
5. Devenir du SIVU
6. Communications

**1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre JOST, Président

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité-Directeur désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Comité-Directeur,  
après en avoir délibéré,  
désigne

Madame Cathy WEBER, secrétaire de séance.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2016**

Ce procès-verbal qui ne soulève aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**3) - INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT**

**Rapporteur :** Jean-Pierre JOST –Président

**A) Procédures adaptées – marchés passés : du 01/01/2016 au 21/04/2016**

Objet du marché	Titulaire	Montant du marché TTC
Maîtrise d'œuvre pour la construction de bassin de dépollution et bassin de pluie « La Scierie »	BEREST	54 216 €
Etude géotechnique pour bassin de dépollution et bassin de pluie « la scierie »	HYDROGEOTE	12 414 €

**Le Comité-Directeur en prend acte.**

#### **4) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR TERRAIN PRIVE A HOHATZENHEIM**

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Hohatzenheim engagé par le SIVU de la Région de Brumath une conduite d'assainissement est implantée sur un terrain appartenant à Monsieur Claude AMBS domicilié 9 rue Laugel à Hohatzenheim.

Ce dernier a donné son autorisation pour le passage de cette conduite sur les 3 parcelles cadastrées Section 2 n° 86, 90 et Section 10 n° 301 de sa propriété.

Afin de légaliser cette situation, il convient de signer une convention de servitude avec Monsieur AMBS fixant les droits et obligations des parties.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le comité-directeur  
après en avoir délibéré

autorise

Monsieur le Président à signer la convention de servitude relative au passage d'une conduite d'eaux usées sur les parcelles appartenant à Monsieur AMBS de Hohatzenheim.

#### **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Discussion :*

*Le Président explique qu'une partie de la parcelle d'implantation du réseau est constructible, de ce fait un montant d'indemnisation forfaitaire et unique de 700 € a été négocié avec Monsieur AMBS.*

*Jean-Claude MICHEL demande s'il s'agit des travaux pour le futur lotissement. Le Président lui répond que le réseau se trouve en amont d'un lotissement où il y avait des problèmes d'inondations.*

*Une demande d'abaissement de la crête du déversoir a d'ailleurs été faite. Mais Andrée FRITSCH n'y est pas favorable.*

#### **5) DEVENIR DU SIVU**

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 26 novembre 2015, le Comité-Directeur du SIVU a approuvé par 17 voix « pour » et 2 bulletins blancs, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré pour le Département du Bas-Rhin et présenté par le représentant de l'Etat à la Commission Départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

A propos des syndicats, l'une des propositions de rationalisation de ce projet de schéma visait la dissolution des syndicats ayant déjà réalisé des transferts de compétence (eau et/ou assainissement) partiels au SDEA.

Le SIVU de la Région de Brumath ayant déjà réalisé un transfert de compétence partiel dans le domaine de l'assainissement au SDEA, était cité pour un transfert du reste de ses compétences au SDEA, ce qui entraîne une substitution de plein droit du SDEA aux droits et obligations du SIVU.

Ce transfert total des compétences au SDEA entraînait la dissolution du SIVU de la Région de Brumath.

Conformément à l'article L5210-1-1-IV du code général des collectivités territoriales, ce projet avait été adressé, pour avis, aux conseils municipaux des 10 communes membres du SIVU.

Les communes de Bernolsheim, Bilwisheim, Brumath, Hohatzenheim, Krautwiller, Kriegsheim, Mittelschaeffolsheim, et Rottelsheim ont approuvé ce schéma par une délibération explicite de leur conseil municipal ; l'avis des communes de Donnenheim et Olwisheim était réputé favorable à défaut de délibération dans les délais.

Le 17 mars 2016, la CDCI s'est réunie pour rendre son avis sur le projet de schéma, au vu des délibérations des communes et EPCI concernés. En ce qui concerne les syndicats, la CDCI a estimé que les réflexions n'étaient pas abouties et a souhaité les retirer du schéma.

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin supprime les propositions de transferts totaux de compétences des syndicats concernés.

Le SIVU a désormais le choix :

- soit de transférer ses compétences au SDEA selon une procédure de droit commun et de se dissoudre au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- soit d'attendre l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec la prise de compétence obligatoire pour les communautés de communes ou d'agglomération.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce choix.

Discussion :

*Suite à cet exposé, Jean-Claude MICHEL demande pour quelle raison le Préfet n'a pas maintenu le SIVU et les syndicats en général, dans le Schéma. Le Président lui répond que le Préfet a probablement estimé qu'il fallait laisser un peu de temps aux syndicats pour s'organiser.*

*Et il rajoute que pour lui, il n'est pas dans ses habitudes de revenir sur ses décisions et qu'il préconise de poursuivre le processus de transfert vers le SDEA au 1<sup>er</sup> janvier prochain.*

*Alain WACK souhaite connaître quelle sera la différence en matière de finances entre les 2 solutions.*

**Arrivée de Monsieur Jean-Louis JOST** qui s'excuse pour son retard.

*Le Président rappelle que le Cabinet Deloitte, à qui avait été confiée l'étude comparative SDEA ou Communauté de communes en automne dernier, avait bien fait ressortir que le poids du coût des travaux de la Commune de Mommenheim était trop lourd pour le budget de l'assainissement et aurait eu un impact important sur la redevance.*

*Par contre, une adhésion au SDEA permettrait un fonctionnement identique avec les mêmes budgets gérés en commission locale.*

*Si la solution de l'adhésion au SDEA n'est pas retenue, le SIVU restera inchangé jusqu'en 2019. La Communauté d'agglomération ne prendra la compétence « assainissement » qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Le Président précise encore qu'en adhérant au SDEA, le budget de la commission locale du SIVU pourra, de par la gestion en interne par le SDEA, bénéficier de quelques économies d'échelle.*

*Patrick AUBRY exprime l'avis de la commune de Bernolsheim qui est tout-à-fait favorable à la fusion en vue de la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, mais qui estime qu'au vu de la maîtrise des techniques d'eau et d'assainissement, le SIVU devra faire le choix du SDEA. Il maintient son choix initial de transfert total au SDEA au 1<sup>er</sup> janvier prochain.*

*Le Président confirme qu'en cas d'adhésion au SDEA, toutes les communes devront redélibérer pour confirmer cette décision.*

*Alain WACK demande si le SDEA acceptera le transfert du SIVU. Jean-Pierre JOST répond par l'affirmative et rajoute que suite à l'acceptation du projet de Schéma Départemental par toutes les communes, une première rencontre avec les responsables du SDEA a déjà eu lieu.*

*Jacques WAHL rappelle toutefois qu'avec le transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté d'agglomération en 2020, le risque de devoir ressortir du SDEA dans 3 ans existe.*

*Jean-Claude MICHEL quant à lui, estime qu'il vaudrait mieux continuer à fonctionner sous la forme actuelle du Syndicat jusqu'en 2020 et se prendre le temps de la réflexion.*

*Stéphane SCHISSELE pose la question du devenir du budget assainissement de Mommenheim si le SIVU n'adhère pas au SDEA. Jean-Pierre JOST répond que le SIVU n'a pas à s'occuper de Mommenheim, mais que ce sera la Communauté d'Agglomération qui reprendra ce budget en 2020.*

*Et Jean-Louis JOST pose la question d'Hohatzenheim qui devra quitter le SIVU en 2020. Le Président pense que la commune devra intégrer la commission locale Wingsheim, Mittelhausen, Hohatzenheim à créer au sein du SDEA.*

*Paul NOLTE pense que le SIVU ne perdra pas au change à aller au SDEA, au contraire cela garantira une certaine stabilité au niveau des redevances pour les abonnés.*

*Stéphane SCHISSELE est également d'avis de suivre la décision prise en novembre et d'intégrer le SDEA.*

*Alain WACK se rallie aussi à cet avis.*

*Sur ce, le Président propose un vote à main levée et demande à Jean-Patrick RICHERT, employé du SDEA de se retirer au moment du vote.*

*Jean-Patrick RICHERT quitte la salle.*

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- 2 abstentions : Jean-Claude MICHEL et Jean-Patrick RICHERT
- 17 voix « POUR » le transfert complet du SIVU au SDEA et sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Président remercie les membres pour cette décision et rappelle que toutes les communes devront confirmer ce choix par une délibération à prendre avant l'été.

Les instructions pour cette démarche seront transmises prochainement à toutes les communes membres.

## **COMMUNICATIONS**

### **Visite :**

Jacques WAHL propose qu'une sortie de printemps soit organisée sur le site du quartier de la Scierie afin de visiter le chantier des bassins de rétention qui représente un coût total de plus de 2 M d'euros.

Le Président prend note de ce souhait, mais estime qu'une visite au printemps est prématurée car ce chantier n'a pas encore démarré.

Patrick AUBRY fait remarquer qu'à ce jour, seuls la maîtrise d'œuvre et l'étude géotechnique ont été attribués.

Jean-Pierre JOST rajoute toutefois que les travaux sont relativement urgents dans la mesure où l'aménageur souhaite que ce chantier soit achevé lorsque les premiers occupants des immeubles alentour emménageront.

Il note toutefois l'idée d'organiser cette visite à l'automne après le démarrage des travaux.

Le Président clôt la séance à 20 h 45.